

OFFRE D'EMPLOI

Directeur, Services codéveloppement et Aménagement du territoire



Sous la supervision du directeur général et en concertation avec les municipalités partenaires, ce poste planifie, coordonne et met en œuvre une stratégie et un système intégré de codéveloppement et d'aménagement du territoire. Pour ce faire, ce poste oriente et soutient la stratégie globale de développement industriel, commercial et touristique, social et rural et aménagement du territoire et ce, dans le respect des orientations du conseil et des lois et exigences applicables.

DESCRIPTION DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS:

En fonction des orientations stratégiques et des objectifs régionaux décidés par le Conseil des maires et en tenant compte des consultations avec la communauté (re : comité consultatif)

Le titulaire doit planifier : (prévoir, anticiper)

- Les stratégies et actions appropriées de gestion d'un processus régional visant la définition et l'approbation d'une vision stratégique régionale visant à dégager des orientations, stratégies, un plan d'actions, des objectifs et indicateurs en matière de développement socioéconomique et de choix d'aménagement du territoire, et ce dans le respect du modèle et des exigences de développement durable;
- Des échanges, des négociations et des ententes régionales de collaboration avec d'autres corps publics et différents acteurs reliés au développement socioéconomique du territoire;
- Les études et analyses requises concernant les bases de données, études de faisabilité et d'opportunité etc.

Le titulaire doit organiser : (mise en œuvre)

- Les processus de travail et la répartition des tâches des ressources humaines sous sa supervision
- Les politiques régionales et mécanismes applicables aux structures de gestion interne en fonction des champs d'intervention retenus (exemple : une *Commission* de développement économique, un Comité territorial de développement social, un Comité d'investissement pour le FLI et le FLS, etc.);
- La tenue d'activités de consultation et de concertation de codéveloppement avec les municipalités membres, les autres services et partenaires;
- Les mécanismes de réponse aux diverses demandes ou requêtes des villes en matière de codéveloppement;
- Les solutions intégrées de développement et d'aménagement par la vigie et l'observation structurée sur l'état de l'environnement immédiat de la MRC.
- La gestion des divers projets ou études à réaliser;
- La gestion documentaire des dossiers soumis au conseil des maires

Le titulaire doit gérer : (faire, produire)

- Les ressources humaines, techniques et financières sous sa supervision;

- La coordination des préalables et des projets d'activités de financement de projets de développement économique (exemple : le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de solidarité (FLS));
- Les analyses stratégiques des bases de données et la transmission de connaissances et d'informations intelligentes
- Les demandes des municipalités, des promoteurs et des entreprises;
- Les analyses stratégiques des systèmes communs, des données, des regroupements et partenariats visant les maillages.

Le titulaire doit évaluer :

- Les résultats, retombées économiques et bénéfiques des projets régionaux soutenus et générés par les activités en matière de développement et d'aménagement du territoire;
- La conformité globale et la cohérence des projets aux principales orientations, directives et règlements municipaux;
- La conformité légale et la faisabilité des projets régionaux d'investissement;
- Les besoins, problèmes et opportunités régionaux communs actuels ou futurs des citoyens et entreprises sur le territoire;
- La pertinence des demandes de modifications au schéma d'aménagement;
- Le rendement des ressources humaines sous sa supervision directe;
- La qualité et l'efficacité des moyens de communication avec les villes et les citoyens.

Le titulaire doit contrôler : (autoriser, approuver)

- Les recommandations et actions stratégiques issues des activités respectives de développement et d'aménagement de son service;
- Les activités de prospection et promotion du territoire
- Les travaux techniques et professionnels confiés aux experts externes;
- Le respect des conditions et exigences des demandes et projets d'investissements présentés et soutenus par les FLI et FLS.

Le titulaire doit décider :

- Des mesures appropriées et recommandation selon les politiques en matière de gestion des ressources humaines
- De soumettre les recommandations à formuler relatives aux projets d'aménagement, de développement et d'investissements à approuver ou consentir;
- Des choix à privilégier et décisions harmonisées de développement économique, social, rural et d'aménagement du territoire; meilleurs éléments, meilleurs moyens, meilleures activités.

Exigences minimale requises :

- **Formation académique** : Formation 2^e cycle administration des affaires, économie
- **Profil d'expérience et durée** : Avoir un minimum de 7 ans d'expérience pertinente
- **Maitrise de certains systèmes et outils de gestion** :
 - Connaissance des outils informatiques couramment utilisés (suite Microsoft Office)

OFFRE D'EMPLOI

Directeur, Services codéveloppement et Aménagement du territoire

PAGE 3



- **Autres exigences techniques ou critères obligatoires :**

- Bilinguisme
- Preuve d'intégrité, au besoin
- Degré de disponibilité et de flexibilité élevé
- Vision stratégique, leadership mobilisateur, forte habileté de négociation et de communication, sens politique, gestion de projets

Conditions particulières :

- Permis de conduire valide
- 35 h/semaine
- 6 mois de probation

FAIRE PARVENIR VOTRE CANDIDATURE, accompagnée d'une lettre de motivation et en indiquant le titre du poste en objet, PAR COURRIEL, AU PLUS TARD le 5 février 2016 à s.provost@mrcroussillon.qc.ca. La date d'entrée en fonction est prévue autour du 21 mars 2016.

Conditions de travail intéressantes et salaire selon la politique salariale en vigueur et selon expérience, soit entre 82 561 \$ et 115 586 \$. Les candidatures seront traitées confidentiellement et dans le respect de l'équité en matière d'emploi. Remerciant tous les postulants, seules les candidatures retenues seront convoquées pour une entrevue.